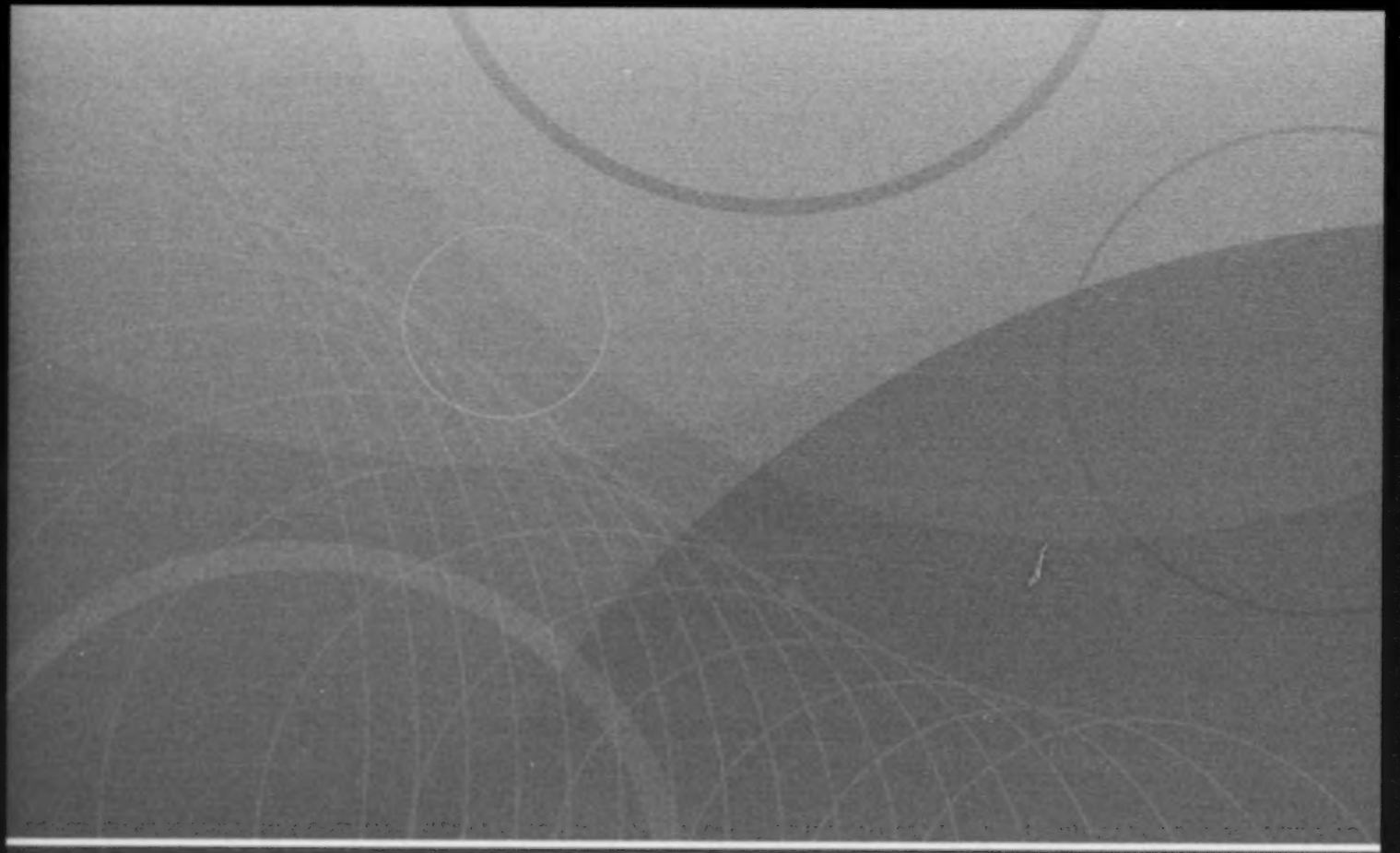

CNRC·NRC Conseil national de recherches Canada

Rapport annuel
2012-2013

Conseil national de recherches Canada | National Research Council Canada

Canada

Table des matières

Commentaires et analyse des états financiers **1**

États financiers consolidés **17**
Rapport de l'auditeur indépendant 18
Déclaration de responsabilité de la direction 20
État consolidé de la situation financière 22
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle 23
État consolidé de la variation (de l'excédent net ministériel) de la dette nette ministérielle 24
État consolidé des flux de trésorerie 25
Notes complémentaires aux états financiers consolidés 26

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction **45**

COMMENTAIRES ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

INTRODUCTION

Les commentaires et l'analyse des états financiers (CAEF) qui suivent devraient être lus de concert avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes complémentaires du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2013.

La responsabilité de la préparation des CAEF incombe à la direction du CNRC. Ils ont été préparés conformément à l'Énoncé de pratiques recommandées dans le secteur public (PR-1).

Les CAEF ont pour but de mettre en évidence l'information et de fournir des explications qui permettent aux lecteurs de mieux saisir la situation financière et les résultats d'exploitation du CNRC, tout en démontrant sa responsabilité en ce qui a trait à la gestion de ses ressources. D'autres données de rendement sont publiées dans le Rapport ministériel sur le rendement du CNRC (RMR), et des informations sur ses plans et priorités sont disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités (RPP) du CNRC.

Tous les montants présentés dans ce document sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note spéciale concernant les déclarations prospectives

Les mots « estimer », « fera », « avoir l'intention de », « devrait », « prévoir » ainsi que les expressions similaires sont utilisés dans le contexte des déclarations prospectives. Ces énoncés sont fondés sur les hypothèses et les attentes du CNRC, lesquelles s'appuient sur son expérience et sa perception des tendances et de la conjoncture. Même si le CNRC estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elles pourraient ne pas se concrétiser et, par conséquent, les résultats réels du CNRC pourraient être substantiellement différents des attentes. Plus particulièrement, les facteurs de risque décrits à la section « Risques et incertitudes » du présent rapport pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements soient considérablement différents de ceux envisagés dans les déclarations prospectives.

Aperçu

Le CNRC a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches*. La mission du CNRC est de collaborer avec les clients et les partenaires afin de mener des recherches stratégiques, offrir des services scientifiques et techniques pour la mise au point et le déploiement de solutions qui répondent aux besoins actuels et futurs des entreprises et de la société canadienne.

Le budget du CNRC est alloué par les autorisations approuvées par le parlement et quelques-unes des activités du CNRC sont financées par les recettes générées par des parties externes. Le CNRC a séparé les autorisations votées pour les dépenses d'exploitation, les dépenses en immobilisations et les subventions et contributions. En outre, le CNRC a l'autorité légale de dépenser ses revenus (en vertu de l'alinéa 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches*), cotisations aux régimes d'avantages sociaux, produits d'aliénation de biens excédentaires de l'État, frais d'agence de recouvrement et pertes sur opérations de change.

Les autorisations consenties au CNRC ne correspondent pas à l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus au Canada puisque les autorisations sont principalement basées sur les principes de comptabilité de caisse. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État consolidé des résultats et de la situation financière et l'État consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les autorisations parlementaires. La note 3 des états financiers consolidés présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

Entité comptable

Ces états financiers consolidés comprennent la partie des comptes de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH). En 2011-12, le CNRC a déterminé que sa relation avec le TCFH constituait un partenariat gouvernemental à des fins comptables qui devait être consolidé par intégration proportionnelle dans les états financiers du CNRC, tel que décrit à la note 2b des états financiers consolidés.

FAITS SAILLANTS

État consolidé de la situation financière

La situation financière du CNRC, tel qu'indiqué à la ligne de la Situation financière nette ministérielle dans l'état consolidé de la situation financière, a augmenté à 565,8 millions de dollars au 31 mars, 2013 comparativement à 525,2 millions en 2012. Le total des passifs nets du CNRC au 31 mars 2013 a été de 321 millions de dollars, soit une augmentation de 53,9 millions de dollars par rapport à 2012. Les actifs financiers nets ont totalisé 326,9 millions de dollars, soit une augmentation de 110,5 millions de dollars par rapport à 2012.

L'excédent net ministériel du CNRC de 5,9 millions de dollars représente une amélioration de 56,6 millions de dollars par rapport à la position de dette de 50,8 million de dollars de l'exercice précédent. L'excédent net ministériel représente le total des passifs nets, moins le total des actifs financiers nets. Il est une mesure du revenu futur requis pour payer les transactions et les événements passés.

Une explication de l'analyse des soldes de passifs et d'actifs se trouve dans la section *Variance et analyse des tendances*.

État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle

Le coût net des activités de fonctionnement du CNRC en 2012-13 était de 759,8 millions de dollars comparativement à 676,7 millions de dollars en 2011-12. Le total des revenus de 155,3 millions de dollars représente une diminution de 15,6 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent, tandis que les dépenses ont augmenté de 67,4 millions de dollars à 915 millions de dollars.

Le financement parlementaire additionnel a entraîné une augmentation de 104,1 millions de dollars en dépenses en subventions et contributions. La plupart des autres catégories de dépenses ont connu des baisses. L'excédent de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts du CNRC, au montant de 40,5 millions de dollars (10,4 millions de dollars en 2011-12), a augmenté sa situation financière nette ministérielle de 525,2 millions à 565,8 millions de dollars.

Le tableau suivant illustre les dépenses totales du CNRC classées par catégorie importante au cours des deux derniers exercices:

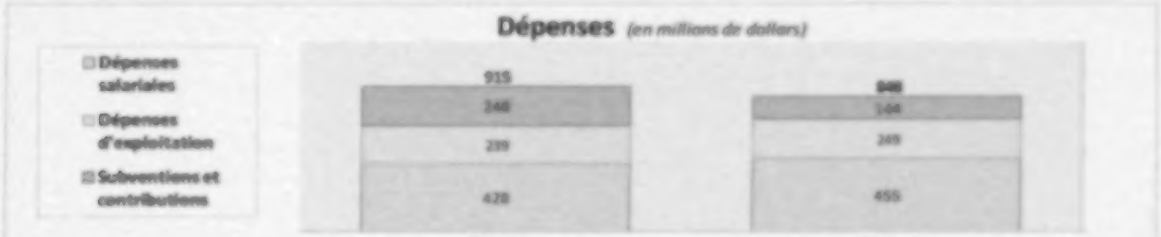

Pour plus de détails et une analyse des montants des revenus et des dépenses, veuillez consulter à la section *Variance et analyse des tendances* ci-dessous.

État consolidé des flux de trésorerie

L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada en 2012-13 était de 647,4 millions de dollars (657,9 millions de dollars en 2011-12). L'encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement a diminué de 12,3 millions de dollars et l'encaisse utilisée par les activités d'investissement a diminué de 0,4 million de dollars. Ces diminutions sont contrebalancées par une augmentation de 2,2 millions de dollars pour l'encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations.

Autorisations parlementaires

Les autorisations parlementaires sont basées sur le principe comptable de comptabilité de caisse. Elles sont présentées à la note 3 des états financiers consolidés du CNRC.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des autorisations parlementaires disponibles du CNRC au cours des trois derniers exercices, y compris le budget principal des dépenses, les budgets supplémentaires des dépenses, les transferts, les rajustements et les mandats. Les chiffres sous la rubrique « Utilisation du financement par source » incluent aussi les montants législatifs.

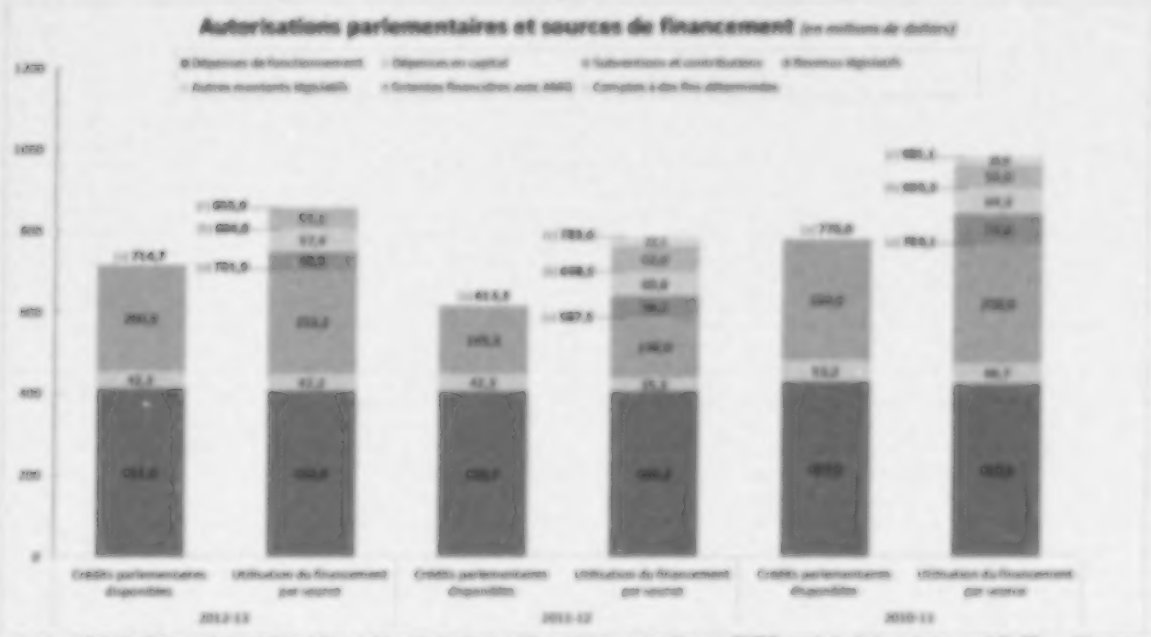

a) Autorisations parlementaires totales : les autorisations parlementaires accordées au CNRC sont de trois natures : crédit 60 – dépenses d'exploitations, crédit 65 – dépenses en capital et crédit 70 – subventions et contributions.

b) Total des autorisations parlementaires utilisées : le total des autorisations parlementaires utilisées durant l'exercice (voir note 3 des états financiers consolidés du CNRC) incluent les autorisations votées et autres autorités législatives.

c) Total du financement utilisé : tous les autorisations ainsi que l'utilisation des fonds provenant d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Les autorisations disponibles ont augmenté de 101,4 millions de dollars en 2012-13, incluant 90 millions de dollars supplémentaires en subventions et contributions reçu pour développer le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC (PARI), tel qu'annoncé dans le Plan d'action économique du Canada de 2012.

L'utilisation réelle, par le CNRC, des fonds appliqués aux autorisations parlementaires votés ont totalisé 701,9 millions de dollars. De plus, le CNRC a financé 96,6 millions de dollars des dépenses par des recettes et a dépensé 56,8 millions de dollars provenant d'autres autorités législatives (principalement des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés).

DISCUSSION ET ANALYSE

Incertitudes

Le CNRC finance la majorité de ses dépenses salariales, d'exploitation et d'immobilisations corporelles au moyen de ses autorisations parlementaires.

Le CNRC est propriétaire et gestionnaire d'un parc immobilier comptant 180 bâtiments et installations à vocation spécialisée d'une superficie totale approximative de 555 000 mètres carrés répartis un peu partout au Canada. Il est aussi propriétaire de matériel et d'un parc informatique (excluant les immobilisations du TCFH) d'un coût de 624,2 millions de dollars avec 159,4 millions de dollars en valeur nette comptable (607,7 millions de dollars en coût et valeur nette comptable de 173,8 millions de dollars en 2011-12). Par l'entremise de son plan d'investissement quinquennal, le CNRC investit des fonds nécessaires pour maintenir l'état existant de ses immeubles et de ses laboratoires.

Financement temporaire : Le gouvernement a pour pratique de financer certaines nouvelles initiatives sur une base temporaire seulement. Plutôt que d'accorder une augmentation permanente de ses autorisations, le gouvernement peut octroyer des fonds destinés à certaines initiatives pour une période donnée, avec possibilité d'un renouvellement. Le renouvellement des programmes est conditionnel à plusieurs facteurs dont : l'atteinte des objectifs visés, la concordance des priorités et la disponibilité des montants requis.

Les nouvelles initiatives approuvées par le gouvernement exigent souvent du CNRC qu'il prenne des engagements permanents au titre, notamment, de l'entretien de nouvelles installations et des salaires du nouveau personnel. Il peut y avoir des intervenants qui appuient ces nouvelles initiatives et qui, parfois, y investissent des fonds, s'attendent également à ce qu'elles soient maintenues au-delà de la période de financement donnée. Cette situation ajoute à la complexité des activités de planification et d'élaboration des budgets et à celle du fonctionnement de l'organisation.

Le CNRC finance présentement de nombreuses initiatives sur une base temporaire, y compris les exemples suivants :

- Le transformation du Conseil national de recherches: Le plan d'action économique 2013 prévoit l'investissement de 120,8 millions de dollars sur deux ans (expirant à la fin de l'exercice 2014-2015) dans l'orientation stratégique du CNRC pour aider à la croissance des entreprises innovantes au Canada. Le CNRC recevra 61,2 million de dollars en 2013-14 et 59,6 millions de dollars en 2014-15.

- Programme pilote d'adoption de la technologie numérique (PPATN): Administré par le PARI-CNRC, PPATN représente un investissement important dans l'économie canadienne dans le but d'augmenter la croissance de la productivité des PME au Canada par le biais de l'adoption de technologies numériques. Le PARI-CNRC recevra du financement de 37,5 millions de dollars en 2013-14 pour cette initiative.

- TRIUMF : Le CNRC reçoit 19,3 millions de dollars de financement annuel pour TRIUMF, laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules. Le CNRC recevra un montant additionnel de 89 millions de dollars de financement au cours des deux prochaines années, sur une base temporaire jusqu'à la fin de l'exercice 2014-15. Depuis 1978, le CNRC participe à la gestion de ce laboratoire et a versé plus de 1,1 milliard de dollars à TRIUMF, dont 44 millions de dollars en 2012-13.

- Initiatives de R&D en génomique : Les initiatives de R&D en génomique (IRDG) sont un programme fédéral qui a pour but de coordonner les activités de recherche et développement au sein de six ministères et organismes fédéraux à l'appui de leurs mandats, des objectifs en matière de politiques dans le domaine de la santé humaine, de l'agriculture et de la salubrité des aliments, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Le CNRC a reçu 8,8 millions de dollars en 2012-13 pour cette initiative et recevra un financement de 8,8 millions de dollars en 2013-14.

Opérations de change : Dans le cadre de ses opérations courantes, le CNRC effectue certains achats en devises étrangères, ce qui l'expose à un risque de fluctuations des taux de change. En 2012-13, le CNRC a acheté 40,8 millions de dollars canadiens en biens et services en devises étrangères (46 millions de dollars canadiens en 2011-12); 37,1 millions de dollars (91 %) de ses achats réglés en monnaies étrangères sont en dollars américains (45,1 millions de dollars ou 94 % en 2011-12). Au cours de 2012-13 il a coûté, au CNRC, en moyenne, 1,008 dollar canadien pour acheter un dollar américain (0,998 dollar canadien en 2011-12).

De plus, en 2012-13, le CNRC a encaissé l'équivalent de 23,8 millions de dollars canadiens en devises étrangères, dont 23 millions de dollars (97 %) ont été reçus en dollars américains, par rapport à 29,3 millions de dollars reçu en devises étrangères en 2011-12, incluant 26,7 millions (88 %) en dollars américains.

Revenus : Les activités du CNRC génèrent des revenus qui peuvent être réinvestis dans ses opérations. En 2012-13, 16 % des dépenses salariales, d'exploitation et d'immobilisations du CNRC ont été financées à même ses revenus externes (21 % en 2011-12).

Le CNRC se concentre à augmenter ses activités génératrices de revenus externes pour une meilleure viabilité financière future. Cependant, des ralentissements économiques imprévus et marqués, affectant les entreprises ou les partenaires gouvernementaux du CNRC, pourraient influencer sa capacité à financer certaines activités.

Variance et analyse des tendances

L'analyse financière qui suit décrit les éléments importants des états financiers consolidés et fournit une analyse des écarts importants et les tendances financières.

Passifs

Le total des passifs nets du CNRC était de 321 millions de dollars au 31 mars 2013, une augmentation de 53,8 millions de dollars par rapport au total de 267,1 millions de dollars de l'exercice précédent. Les passifs nets du CNRC se composent comme suit :

Créditeurs et charges à payer : Les créditeurs et charges à payer du CNRC s'élevaient à 167,8 millions de dollars au 31 mars 2013 (104,9 millions de dollars au 31 mars 2012). Le schéma ci-dessous présente les trois principales catégories de créditeurs et charges à payer :

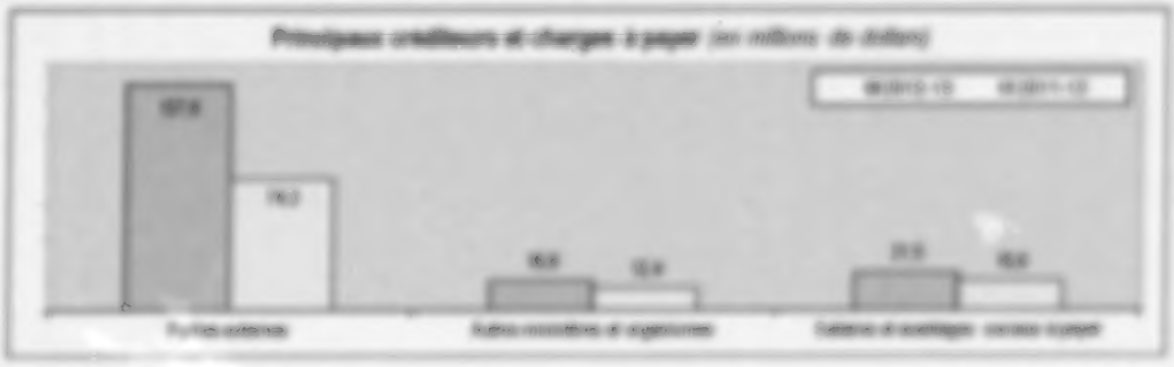

L'augmentation de 63,0 millions de dollars des créditeurs – parties externes est principalement le résultat d'une augmentation des créditeurs du PARI-CNRC en fin d'exercice. Le budget pour les contributions du PARI-CNRC a doublé en 2012-13, ce qui explique 44,8 millions de dollars de l'augmentation. Il y avait aussi une augmentation de 4,4 millions de dollars en sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement et une augmentation de 4,9 millions de dollars en salaires et avantages sociaux à payer.

Les créditeurs et charges à payer incluent également les retenues de garantie, les passifs pour sites contaminés, les taxes de vente à payer, et créditeurs - TCPH (totalisant 1,7 millions de dollars en 2012-13 et 1,8 millions de dollars en 2011-12), tel que détaillé à la note 4 des états financiers consolidés.

Indemnités de vacances et congés compensatoires : Les indemnités de vacances et congés compensatoires ont diminué depuis quatre ans pour totaliser 31,7 millions de dollars au 31 mars 2013, une diminution de 3,4 millions de dollars depuis 2011-12. Ces diminutions sont le résultat des changements apportés aux conventions collectives et des activités de contrôle de la gestion pour gérer le passif lié aux indemnités de vacances.

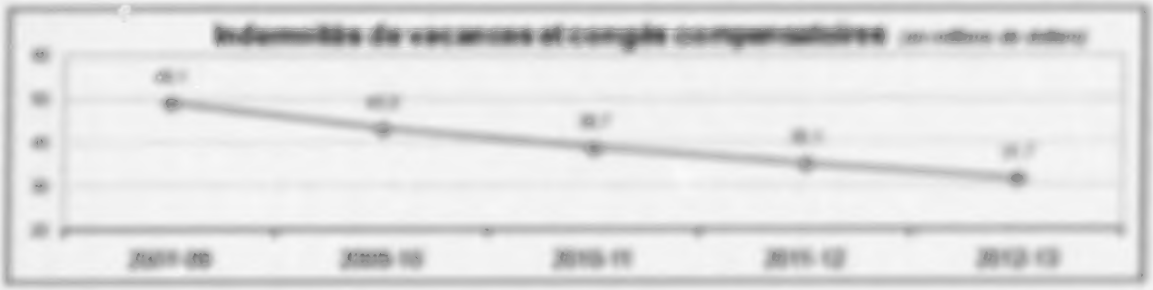

Avantages avantages relatif à des baux : Les avantages avantages relatifs à des baux totalisaient 62,8 millions de dollars au 31 mars 2013. Ce montant se rapporte à des immobilisations corporelles fournies au CNRC en vertu de baux comportant une contrepartie monétaire inférieure à la juste valeur marchande. Ces baux ont été établis à une valeur composite avec l'Université Western Ontario, l'Université de l'Alberta et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, afin d'héberger des installations de recherche du CNRC.

Ces avantages avantages relatifs à des baux sont des immobilisations corporelles aux financières équivalentes et ont été originalement enregistrés à la juste valeur marchande du contrat de location. Au cours de la période de location, le CNRC constate des montants égaux d'amortissement et de revenus (avantage avantages relatifs à des baux). Par conséquent, il n'y a aucun effet sur les coûts d'exploitation nets du CNRC ni sur la situation financière nette ministérielle. Le solde a diminué de 2,3 millions de dollars pendant l'exercice, représentant les revenus constatés au cours de l'exercice.

Revenus reportés : Les fonds qui ont été reçus, pour lesquels le CNRC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future sont comptabilisés comme revenus reportés. Le solde de 11,3 millions de dollars au 31 mars 2013, comparé à 15,2 millions de dollars au 31 mars 2012 est détaillé à la note 9 des états financiers consolidés. Les éléments importants incluent :

- 6 millions de dollars des revenus reportés sont reliés à des projets de services de recherche et de services techniques. Ce sont les deux plus importantes catégories de revenus au CNRC. Lorsque les fonds sont reçus avant le début des travaux, ou lorsque le montant des fonds reçus excède le coût du travail effectué en date du 31 mars 2013, cela donne lieu à un revenu reporté. Les revenus sont constatés lorsque les services sont fournis.
- 1,7 million de dollars reçu pour la construction d'une installation pour le Centre intégré des produits de microscopie (IIEMC) dans le cadre d'un accord de collaboration. Ce montant a été différé et les revenus seront constatés sur la durée de vie de la collaboration, à partir du moment où l'installation sera mise en service en 2013-14.

Avantages sociaux futurs : Les avantages sociaux futurs des employés représentent les obligations du régime payables aux employés à la cessation de leur emploi au sein de la fonction publique. Cette allocation est établie à la fin de l'année par l'application d'un taux actuariel à l'enveloppe salariale annuelle totale des employés du CNRC nommés pour une période déterminée. Ce taux, déterminé par le Conseil du Trésor, est basé sur les passifs du gouvernement dans son ensemble. Le solde de 67,2 millions de dollars du 31 mars 2013 représente une légère baisse par rapport au solde de l'exercice précédent de 68,3 millions de dollars. La note 10(b) des états financiers consolidés fournit de plus amples détails.

Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor : Cet élément représente l'encaisse que le CNRC peut tirer du Trésor fédéral. Il comprend les montants au comptant dont le CNRC a besoin pour s'acquitter de ses obligations et pour lesquels il a déjà reçu un crédit, ainsi que les revenus reçus mais non déposés. Le montant exigible du Trésor par le CNRC s'élevait à 286,7 millions de dollars au 31 mars 2013, une augmentation significative par rapport aux 163,8 millions de dollars du 31 mars 2012. L'augmentation de 108,9 million de dollars incluent une augmentation de 60 millions de dollars dans les comptes créditeurs et charges à payer qui sont éligibles à un paiement par le Trésor et une augmentation de 48 millions de dollars des revenus disponibles pour utilisation dans les exercices ultérieurs.

Débiteurs : Les débiteurs et avances, tel que détaillé à la note 6 des états financiers, totalisaient 33,8 millions de dollars au 31 mars 2013, une augmentation de 1,8 million de dollars comparé au solde du 31 mars 2012. Cela comprend les comptes débiteurs de clients externes de 26,4 millions de dollars (31,8 millions de dollars au 31 mars 2012). La provision correspondante pour créances douteuses était de 327 000 $ (497 000 $ au 31 mars 2012), un montant favorable compte tenu de la valeur totale des revenus externes du CNRC. Des comptes débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral

de 4,5 millions de dollars (5,2 millions de dollars au 31 mars 2012) représentant une autre composante du solde.

Les débiteurs du 31 Mars, 2012 comprenaient aussi un net de 2,1 millions de dollars de contributions remboursables liées au programme Partenariat technologique Canada (PTC) du PARI-CNRC. Puisque le CNRC n'administre plus ce programme en 2012-13, il n'y a aucun solde au 31 mars 2013.

Classement chronologique des débiteurs : Le schéma ci-dessous présente les débiteurs de tierces parties, d'autres ministères et des avances aux employés classées chronologiquement. Les montants de l'exercice précédent excluent les contributions remboursables en vertu du programme PTC sous PARI-CNRC, car ce programme n'est plus administré par le CNRC. En 2012-13, 95 % (94 % en 2011-12) des débiteurs dataient de 90 jours ou moins, ce qui indique que le CNRC recouvre rapidement ses débiteurs.

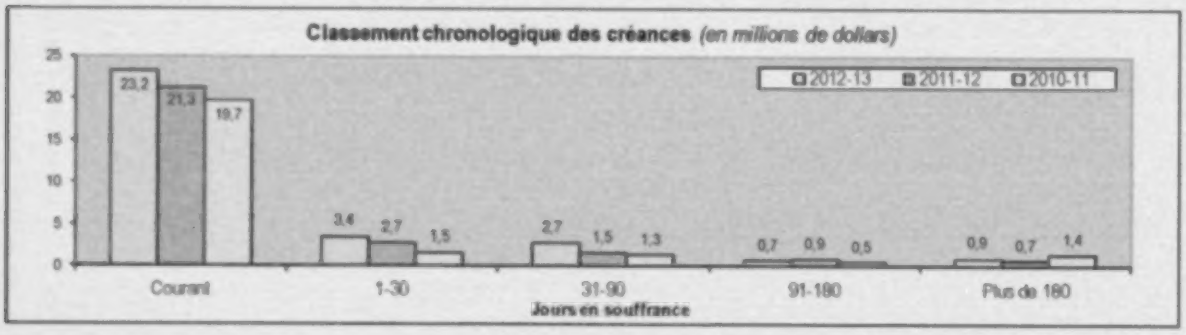

Encaisse et placements : En plus des placements en action du CNRC, cet item inclut l'encaisse et les placements du TCFH, tel qu'identifiés à la note 9 des états financiers consolidés. Les placements du TCFH incluent les certificats de dépôts à terme et les obligations de placements du gouvernement américain.

Dans le cadre de son mandat consistant à promouvoir l'innovation industrielle au Canada, le CNRC aide financièrement certaines entreprises en leur donnant accès à de l'équipement, à de la propriété intellectuelle et à des locaux d'incubation à proximité de ses laboratoires et dans ses installations de partenariat industriel. Il arrive à l'occasion que le CNRC accepte une participation dans une entreprise en contrepartie de l'aide fournie ou en exchange de créance au CNRC. Le CNRC se départit de placements en actions en tenant compte des intérêts de l'entreprise et de la liquidité du marché.

La valeur intégrale figurant à l'État consolidé de la situation financière reflète l'investissement du CNRC dans des entreprises cotées en bourse tandis que ses participations au capital d'entreprises privées sont réputées n'avoir aucune valeur marchande. La valeur des placements en actions du CNRC a diminué de 344 000 $ à 215 000 $ en 2012-13 suite à l'ajustement à la baisse pour un placement dans une entreprise publique dans laquelle le CNRC détient des actions.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des placements en actions détenus par le CNRC :

Compagnie	Solde d'ouverture ($)	placements en actions acquis, vendus ou radiés durant l'année ($)	Solde de fermeture ($)	des placements dans sociétés publiques ($)
Avivagen Inc.	189 046	-	189 046	100 825
PharmaGap Inc.	155 215	(129 346)	25 869	6 467
Cequence Energy Ltd.	1	-	1	393
Compagnie privée	1	-	1	n/a
Total	**344 263**	**(129 346)**	**214 917**	**107 685**

À long terme, le CNRC n'entend pas conserver les placements en actions de sociétés publiques.

Actifs non financiers

Charges payées d'avance : Au 31 mars 2013, les charges payées d'avance du CNRC s'élevaient à 12,9 millions de dollars (11,7 millions de dollars au 31 mars 2012), composées des éléments indiqués dans le tableau ci-dessous. Les abonnements représentent les plus importantes charges payées d'avance du CNRC. La Bibliothèque scientifique du Canada est abonnée à plusieurs des plus importantes revues et bases de données scientifiques et techniques au monde.

Charges payées d'avance au 31 mars 2013

(en millions de dollars)

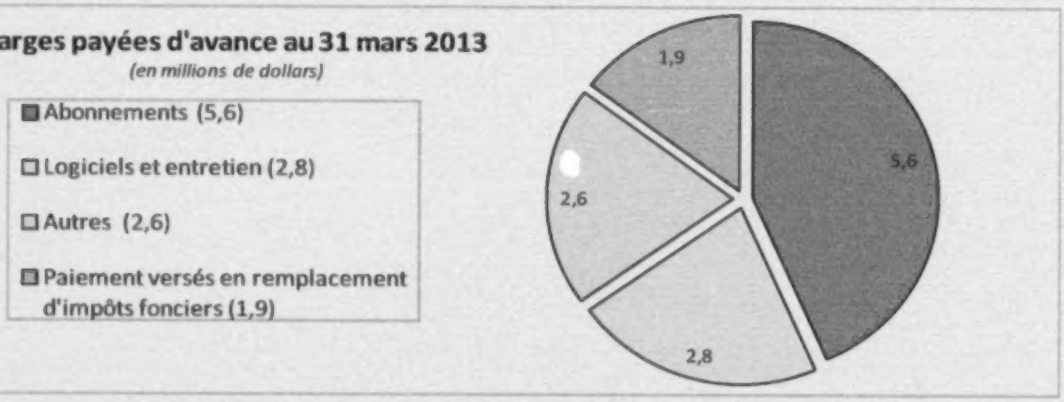

Placements de fonds de dotation : Le fonds de dotation Holmes est issu d'un placement légué au CNRC en juillet 1994. Un montant ne pouvant dépasser les deux tiers du revenu net annuel de cette fiducie sert à financer chaque année la bourse accompagnant le prix H.L. Holmes. Cette bourse est décernée à des étudiants canadiens de niveau postdoctoral qui ont ainsi la possibilité d'étudier pendant deux ans dans des établissements d'études supérieures ou des instituts de recherche de réputation mondiale. En 2012-13, le CNRC a accordé une bourse de 108 000 $ à un récipiendaire du prix H.L. Holmes du CNRC en 2011. Celui-ci utilise actuellement le prix total de 200 000 $ pour financer deux années de recherches menées en collaboration au Wellcome Trust Sanger Institute de Cambridge (Royaume-Uni). Ses recherches allient le séquençage des gènes à l'informatique en vue de mieux comprendre les mécanismes du cancer du sein.

Au 31 mars 2013, la juste valeur marchande du fonds de dotation était de 5,1 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 mars 2012). Les placements détenus dans le portefeuille ont généré un rendement effectif moyen de 3,99 % en 2012-13 (4,41 % en 2011-12). Le fonds de dotation est comptabilisé à un coût amorti de 4,8 millions de dollars (4,7 millions de dollars au 31 mars 2012) à l'état consolidé de la situation financière plutôt que d'être comptabilisé à sa juste valeur marchande. La note 10 des états financiers consolidés fournit de plus amples détails.

Immobilisations corporelles : La valeur comptable nette des immobilisations corporelles du CNRC a diminué de 555,5 millions de dollars en 2011-12 à 537,8 millions de dollars en 2012-13. La valeur totale des immobilisations corporelles acquises s'est élevée à 46,8 millions de dollars, l'amortissement a totalisé 64,6 millions de dollars et la valeur nette des immobilisations corporelles transférées, vendues ou radiées a été de 0,1 million de dollars. La note 11 des états financiers consolidés fournit de plus amples détails.

Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations corporelles du CNRC de 46,8 millions de dollars en 2012-13 représentent une légère augmentation par rapport aux acquisitions de 45,1 millions de dollars en 2011-12. Les catégories d'acquisitions les plus importantes étaient les immobilisations en construction (22,6 millions de dollars ou 48 %) les bâtiments et installations (10,7 millions de dollars ou 23 %), ainsi que d'investissements dans les machines, le matériel et le mobilier (10,3 millions de dollars ou 22 %).

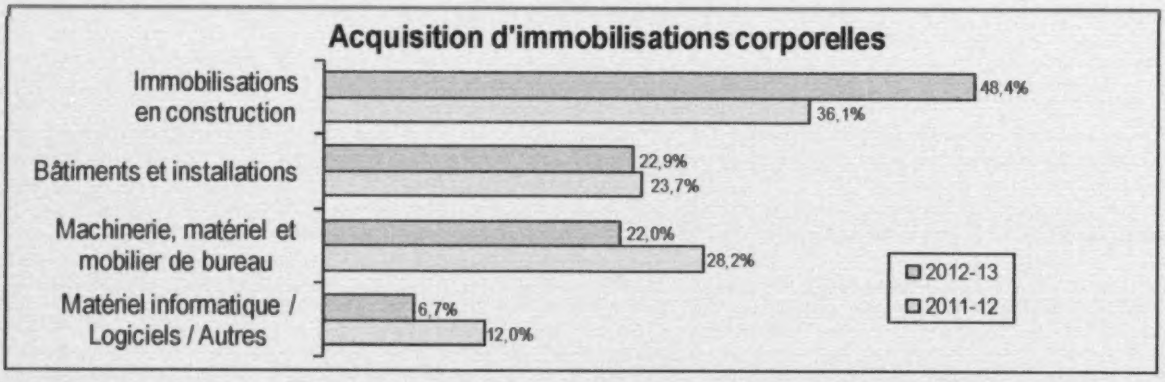

Voici la liste des principales dépenses de plus de un million de dollars en immobilisations corporelles de 2012-13 :

- 13,6 millions de dollars de travaux de recapitalisation des bâtiments ont été réalisés en 2012-13, y compris: mises à jour de systèmes électriques (2,4 millions de dollars), toiture (1,6 millions de dollars), mises à niveau des systèmes mécaniques (4,1 million de dollars), travaux sur les sites (1,1 million de dollars), travaux sur les espaces architecturaux et urbains (1,1 million de dollars), modernisation des ascenseurs (375 000 dollars) et réfection du recouvrement extérieur de certains immeubles (3,0 millions de dollars).
- 5,3 millions de dollars ont été investis dans une amélioration du système mécanique et énergétique du bâtiment situé au 100, promenade Sussex (en plus de 1,8 millions de dollars investi en 2011-12). Cet investissement sera complété en 2014-2015 et le CNRC prévoit économiser 1,0 million de dollars par année en économie des coûts d'énergie. Le coût total prévu du projet est de 9,5 millions de dollars.
- Le portefeuille de l'aéronautique du CNRC a investi 2,0 millions de dollars pour repeindre la coque de la soufflerie de basse vitesse U70 situé à l'installation Uplands, qui génère des revenus élevés. La soufflerie nécessitait d'être peint afin d'éviter des dommages potentiels à la structure lieu en raison de la corrosion.
- Le portefeuille de l'aéronautique du CNRC a investi 1,6 million de dollars (en plus de 1,8 million de dollars au cours des années précédentes) pour une installation, afin de soutenir un projet majeur de combustion à haute pression et à haute température. Ce projet constitue un atout clé pour tester et développer des turbines à gaz à faible taux d'émissions en plus de générer des revenus pour l'utilisation de l'installation d'essai pour le CNRC.
- Le portefeuille de l'aéronautique du CNRC a investi 1,2 millions de dollars pour remettre en état un des hélicoptères du CNRC afin de remplacer les actionneurs par un système à la technologie des commandes de vol électrique. Le système permettra à l'hélicoptère de servir de simulateur de vol. La capacité expérimentale des commandes de vol électrique répond à la forte demande de l'industrie canadienne et du ministère de la Défense nationale.
- Le portefeuille de thérapeutiques en santé humaine du CNRC a investi 1,2 millions de dollars pour des technologies de la génomique et des installations de production de croissance requis pour le programme phare de l'amélioration du blé canadien du CNRC. Ce programme apportera une contribution significative à l'amélioration du rendement, de la durabilité et de la rentabilité du blé canadien.
- Le portefeuille de thérapeutiques en santé humaine du CNRC a investi 1,1 millions de dollars pour acquérir de l'équipement et de l'instrumentation afin d'établir de nouvelles capacités de production à la fine pointe de la technologie pour la caractérisation physico-chimique de produits biologiques à base de protéines. Il permettra au CNRC de déployer avec succès des programmes de vaccination et de produits biologiques, de favoriser l'innovation industrielle et la croissance grâce à l'appui de la technologie, et de livrer des résultats en ligne avec les objectifs stratégiques de la science et de la

technologie du gouvernement fédéral, notamment en matière de médecine régénérative et de la santé auprès d'une population vieillissante.

Dépenses

Les dépenses sont présentées dans l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle par catégorie d'architecture d'alignement des programmes (AAP). Elles sont également détaillées par type de dépenses à la note 16 des états financiers consolidés.

Les dépenses du CNRC ont augmenté de 847,6 millions de dollars en 2011-12 à 915,0 millions de dollars en 2012-13. Les deux catégories de dépenses les plus importantes sont les salaires et les avantages sociaux des employés (46,8 % des dépenses totales en 2012-13 et 53,7 % en 2011-12) et les subventions et contributions (27,1 % des dépenses totales en 2012-13 et 16,9 % en 2011-12). Le tableau suivant présente les dépenses par type :

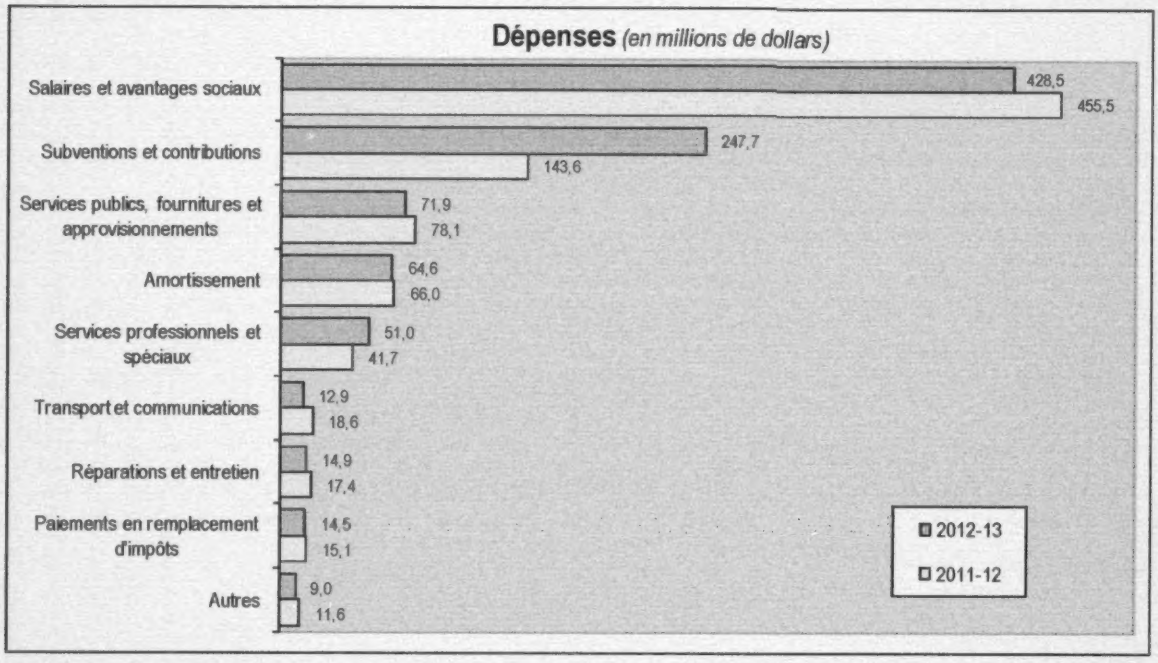

Les dépenses brutes de 915,0 millions de dollars ont été supérieures de 108,0 millions de dollars au montant prévu dans les états financiers prospectifs du CNRC présentés dans les rapports sur les plans et les priorités de 2012-13, et sont présentés comme résultats prévus dans l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle. L'écart est principalement attribuable aux subventions et aux dépenses de contribution (78,2 millions de dollars (46 %) de plus que prévu), car le gouvernement n'avait pas encore annoncé l'augmentation du budget du PARI-CNRC au moment de la prévision. Les salaires et les avantages sociaux étaient de 27.5 millions de dollars (6.9 %) de plus que prévu.

Salaires et avantages sociaux futurs : Les salaires et avantages sociaux des employés incluent des coûts tels que le montant brut des salaires, la rémunération des heures supplémentaires, les ajustements salariaux rétroactifs, les droits et allocations des employés, les indemnités de départ, les prestations de retraite ainsi que les coûts des régimes de soins de santé et dentaires. Au total, les salaires et avantages sociaux des employés du CNRC ont diminué de 27,0 millions de dollars, passant de 455,5 millions de dollars en 2011-12 à 428,5 millions de dollars en 2012-13. La diminution est principalement due à un nombre moins élevé d'équivalents temps plein (ETP) par rapport à 2011-12, partiellement contrebalancé par des versements de réaménagement des effectifs plus élevés en 2011-12. En outre, certaines

classifications d'employés du CNRC ne sont plus admissibles à des prestations de cessation d'emploi suite aux nouvelles ententes de conditions de travail négociées à l'échelle du gouvernement, réduisant ainsi la charge annuelle d'indemnités de départ.

Subventions et contributions : Les subventions et contributions ont augmenté de 104,1 millions de dollars, passant de 143,6 millions de dollars en 2011-12 à 247,7 millions de dollars en 2012-13, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. L'augmentation est le résultat d'une somme additionnelle de 110,0 millions de dollars par année en financement pour doubler le Programme d'aide à la recherche industrielle, tel qu'annoncé dans le Plan d'action économique du Canada de 2012.

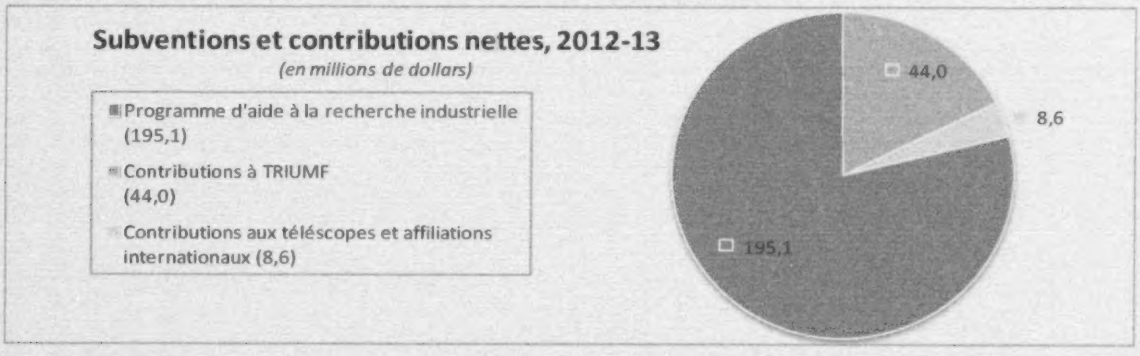

Services publics, fournitures et approvisionnements : Les dépenses imputables aux services publics, fournitures et approvisionnements incluent les frais d'électricité, de gaz naturel, de renouvellement d'abonnements, d'équipement de traitement électronique des données (TED) dont les coûts sont inférieurs à 5 000 $, de carburant, de logiciel, de matériel de laboratoire et autres produits de laboratoire. Les dépenses pour services publics, fournitures et approvisionnement ont diminué de 6,2 millions de dollars, passant de 78,1 millions de dollars en 2011-12 à 71,9 millions de dollars en 2012-13. La diminution de 8 % s'explique entre autres par des réductions dans les domaines de l'équipement de laboratoire et les pièces, ainsi que l'électronique et les fournitures électroniques. Ces variations sont le résultat de la nature indéterminée des projets d'année en année, ce qui s'explique par différentes exigences au niveau des fournitures et de l'approvisionnement.

Amortissement : Les immobilisations corporelles génèrent des avantages pendant plusieurs périodes comptables. L'utilisation par le CNRC de ces immobilisations corporelles pour offrir des services est donc constatée de manière linéaire au cours de la durée de vie utile estimée pour chaque catégorie d'actif. Les dépenses d'amortissement ont totalisé 64,6 millions de dollars en 2012-13 (66 millions de dollars en 2011-12).

Services professionnels et spéciaux : Les dépenses en services professionnels et spéciaux ont augmenté de 9,3 millions de dollars en 2012-13, passant de 41,7 millions de dollars en 2011-12 à 51 millions de dollars en 2012-13. Cette augmentation de 22 % est principalement attribuable au fait que le CNRC a transféré la responsabilité de ses courriels, centres de données et des services de réseau et de soutien aux Services partagés Canada (SPC), suite à l'initiative de gouvernement du Canada de centralisation des services. Les services fournis par SPC sont comptabilisés à titre de services communs fournis gratuitement sous les dépenses de services professionnels. Un total de 16,1 millions de dollars a été enregistré dans les dépenses tel que présenté à la note 14(a) des états financiers.

Transport et communications : Les dépenses liées au transport et communications ont diminué de 5,7 millions de dollars en 2012-13, passant de 18,6 millions de dollars en 2011-2012 à 12,9 millions de dollars en 2012-13. La diminution de 31 % est principalement attribuable au fait que le CNRC a transféré la responsabilité de ses courriels, centres de données et des services de réseau et de soutien aux SPC.

Réparations et entretien : Le CNRC possède une quantité importante d'immobilisations corporelles, telles que des bâtiments, des installations et des équipements de recherche. Les coûts de réparation et d'entretien liés à l'entretien de ces immobilisations ont totalisé 14,9 millions de dollars en 2012-13, une diminution par rapport au montant de 17,4 millions de dollars encourus en 2011-12. L'écart est dû à la nature et la quantité variable de réparations et travaux d'entretien nécessaires d'année en année.

Paiements en remplacement d'impôts (PERI) : En tant qu'institution du gouvernement du Canada, le CNRC est exempt d'impôts fonciers pour les propriétés qu'il possède. Le gouvernement du Canada, en tant que propriétaire, soutient le principe selon lequel il devrait partager le coût de l'administration locale de façon équitable avec les autres propriétaires dans la communauté, puisque les propriétés fédérales bénéficient des services offerts par les municipalités canadiennes. Les ministères et agences du gouvernement fédéral, incluant le CNRC, transfèrent donc aux municipalités un montant tenant lieu d'impôts fonciers. Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) désigne le montant à transférer du CNRC sous le programme PERI chaque année. En 2012-13, le CNRC à déboursé 14,5 millions de dollars en PERI (15,1 millions de dollars en 2011-12).

Autres : Les autres dépenses au montant de 9 millions de dollars (11,6 millions de dollars en 2011-12) comprennent, sans toutefois s'y restreindre, des frais de location de 4,4 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2011-12), les coûts d'information de 1,8 millions de dollars (2 millions de dollars en 2011-12), les versements de bourses de 1,6 million de dollars (2,3 millions de dollars en 2011-12) et le coût des marchandises vendues de 0,7 million de dollars (2,5 millions de dollars en 2011-12).

Charges engagées pour le compte du gouvernement : Les normes comptables du Conseil du Trésor exigent que les dépenses engagées pour le compte du gouvernement soient retirées de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle. En 2011-12, des dépenses de 1,1 millions de dollars (principalement les salaires) ont été engagées dans le cadre du programme PTC PARI-CNRC que le CNRC administrait pour le compte d'Industrie Canada. L'administration de ce programme a été transférée à Industrie Canada en avril 2012.

Revenus

Les revenus totaux du CNRC ont diminué de 170,9 millions de dollars en 2011-12 à 155,3 millions de dollars en 2012-13. Le tableau suivant présente les revenus par type :

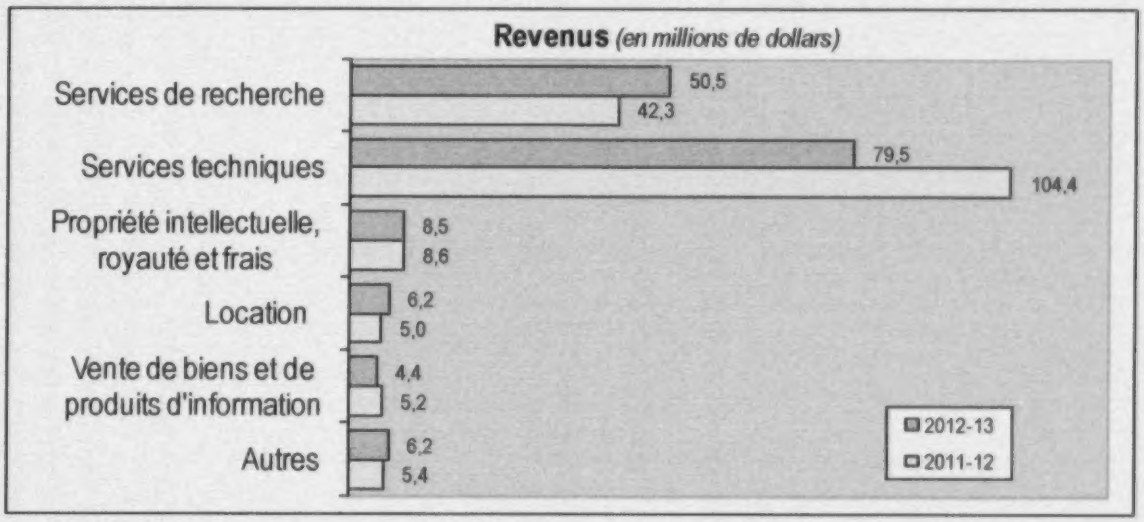

Les revenus bruts de 155,3 millions de dollars ont été de 25,4 millions de dollars de moins que les prévisions dans les états financiers prospectifs du CNRC présentés dans le RPP 2012-13. Le recentrage des activités de recherche du CNRC a débuté au cours de 2012-13, et la croissance du chiffre d'affaires au cours de cette période de transition a été plus lente que prévu.

Services techniques : En 2012-13, 79,5 millions de dollars ou de 51 % (104,4 millions de dollars ou 61 % en 2011-12) des revenus du CNRC ont été générés par les services techniques, qui sont des services standards fournis en utilisant la technologie et l'expertise existante du CNRC avec des projets qui ont un faible niveau de risques techniques et ne génèrent pas de nouvelle propriété intellectuelle. Cette diminution est attribuable à la transition des activités de recherche du CNRC et la transformation des processus d'affaires, ce qui a causé des retards dans l'approbation de programmes et nécessitait plus de temps consacré à la planification des programmes. Le CNRC a également eu plusieurs grands projets en 2011-12 qui ont été complétés au cours de cette période.

Services de recherche : En 2012-13, 50,5 millions de dollars ou 33 % (42,3 millions de dollars ou 25% en 2011-12) des revenus du CNRC ont été générés par les services de recherche, qui sont des services non-standard fournis avec la contribution intellectuelle accrue et qui contiennent un certain niveau de risques techniques / scientifiques. Ces revenus incluent les services de recherche en collaboration où les clients peuvent fournir une contribution intellectuelle au projet et partagent le coût total du projet. L'augmentation de 8,2 millions de dollars est le résultat d'un plus grand accent sur les programmes dirigés vers des projets de type service de recherche comparativement à des projets de services techniques.

Propriété intellectuelle, redevances et frais : Les revenus provenant des redevances sont tirés des sociétés qui enregistrent les droits sur les technologies du CNRC. Les redevances sont généralement basées sur un pourcentage des ventes du titulaire de permis. En 2012-13, le CNRC a généré 8,5 millions de dollars en redevances, semblable au montant de 8,6 millions de dollars en 2011-12.

Locations : Faciliter l'accès aux chercheurs et à ses installations constituent une partie importante de transfert de technologie du CNRC. À cette fin, le CNRC offre un espace de laboratoire pour les entreprises sur une base commerciale, souvent dans le cadre d'une collaboration ou un accord de transfert de technologie. Les revenus tirés de la location et de l'utilisation de la propriété s'élevaient à 6,2 millions de dollars en 2012-13, comparativement à 5 millions de dollars en 2011-12.

Ventes de biens et de produits d'information : Dans le cadre de son objectif de diffuser l'information scientifique et technique importante pour l'industrie, le CNRC offre des publications et du matériel de référence certifiés qu'elle vend à ses clients. Les ventes totales de biens et de produits d'information ont totalisé 4,4 millions de dollars en 2012-13, comparativement à 5,2 millions de dollars en 2011-12. La composante la plus importante des revenus provenant de la vente de biens et de produits d'information sont les ventes de codes, plus particulièrement les codes modèles nationaux de construction par le portefeuille de la construction du CNRC.

Autres : Les autres revenus de 6,2 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2011-12) incluent, sans toutefois s'y restreindre, les revenus liés aux avantages incitatifs relatifs à des baux de 2,5 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2011-12) et les revenus des subventions et contributions de 2,9 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2011-12).

Revenus perçus sur le compte du gouvernement : Les normes comptables du Conseil du Trésor exigent que les revenus perçus au nom du gouvernement soient retirés de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle. En 2011-12, des revenus issus d'ententes financières offertes par Industrie Canada pour le programme PTC PARI-CNRC s'élevaient à 1,2 millions de dollars, programme qui était administré par le CNRC en leur nom (le CNRC n'administrait plus ce programme en 2012-13). Les revenus d'intérêts, qui ne peuvent être utilisés pour les dépenses d'exploitations du CNRC, s'élevaient à 255 000 $ en 2011-12. En 2012-13, le solde est constitué d'un renversement de revenus d'intérêts de PTC PARI-CNRC de 128 000 $.

CNRC · NRC

États financiers consolidés

Conseil national de recherches Canada

31 mars 2013

pwc

Le 27 juin 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil national de recherches Canada et au ministre de l'Industrie

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil national de recherches Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état consolidé de la variation (de l'excédent net ministériel) de la dette nette ministérielle et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 800, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1E4
T: +1 613 237 3702, F: +1 613 237 3963

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario

pwc

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil national de recherches Canada au 31 mars 2013 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de (son endettement net) de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autres points
Les états financiers consolidés du Conseil national de recherches Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été audités par un autre auditeur qui, dans son rapport sur ces états, daté du 2 août 2012, a exprimé une opinion non modifiée.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Conseil national de recherches Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CNRC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CNRC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CNRC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 a été réalisée conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur le contrôle interne* et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du CNRC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations du CNRC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers consolidés au président.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés du CNRC pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du CNRC en matière de rapports financiers. Les états financiers consolidés du CNRC pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ont été audités par le Bureau du vérificateur général du Canada.

John R. McDougall, ing.
Le président

Ottawa, Canada
Le 27 juin 2013

Michel Piché, M.A.P., CMA, CIA
Le vice-président, Services de gestion intégrés et chef de la direction financière

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la situation financière
au 31 mars

(en milliers de dollars)	2013	2012
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	[illegible]	[illegible]
Indemnités de vacances et congés compensatoires	[illegible]	[illegible]
Avantages incitatifs relatifs à des baux	[illegible]	[illegible]
Revenus reportés (note 5)	[illegible]	[illegible]
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées (note 6)	[illegible]	[illegible]
Avantages sociaux futurs (note 7)	[illegible]	[illegible]
Total des passifs bruts	[illegible]	[illegible]
Passifs détenus pour le compte du gouvernement		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	-	[illegible]
Total des passifs détenus pour le compte du gouvernement	-	[illegible]
Total des passifs nets	[illegible]	[illegible]
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	[illegible]	[illegible]
Débiteurs et avances (note 8)	[illegible]	[illegible]
Stocks destinés à la revente	[illegible]	[illegible]
Encaisse et placements (note 9)	[illegible]	[illegible]
Total des actifs financiers bruts	[illegible]	[illegible]
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 8)	[illegible]	[illegible]
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	[illegible]	[illegible]
Total des actifs financiers nets	[illegible]	[illegible]
(Excédent net ministériel) dette nette ministérielle	[illegible]	[illegible]
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	[illegible]	[illegible]
Placements de fonds de dotation (note 10)	[illegible]	[illegible]
Stocks destinés à la consommation	[illegible]	[illegible]
Immobilisations corporelles (note 11)	[illegible]	[illegible]
Total des actifs non financiers	[illegible]	[illegible]
Situation financière nette ministérielle	[illegible]	[illegible]

Obligations contractuelles (note 12)
Passifs éventuels (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

John R. McDougall, ing.
Le président

Michel Piché, M.A.P., CMA, CIA
Le vice-président, Services de gestion intégrée et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 27 juin 2013

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2013 Résultats prévus	2013	2012
Charges			
Technologies de fabrication	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Technologies de l'information et des communications (TIC) et technologies émergentes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aide à la recherche industrielle	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Technologies en santé et en sciences de la vie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Énergie et technologies environnementales	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Infrastructure nationale en science et en technologie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Information scientifique, technique et médicale	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Services internes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges engagées pour le compte du gouvernement	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des charges	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Revenus			
Services de recherche	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Services techniques	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Propriété intellectuelle, redevances et frais	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vente de biens et de produits d'information	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Location	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Subventions et contributions	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Avantages incitatifs relatifs à des baux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des revenus	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation des montants à recevoir du Trésor	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Transferts en provenance/à destination d'autres ministères (note 15)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Information sectorielle (note 19)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la variation (de l'excédent net ministériel) de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2013 Résultats prévus	2013	2012
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(12 680)**	**(40 545)**	**(10 442)**
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	45 017	46 812	45 089
Amortissement des immobilisations corporelles	(64 496)	(64 637)	(66 012)
Produits d'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(173)	(695)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(1 437)	(126)	(1 435)
Transferts en provenance/à destination d'autres ministères (note 15)	-	525	(1 518)
Autres ajustements	-	(52)	540
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(20 916)**	**(17 651)**	**(24 031)**
Variation due aux stocks destinés à la consommation	**-**	**272**	**(654)**
Variation due aux placements du fonds de dotation	**113**	**88**	**93**
Variation due aux charges payées d'avance	**-**	**1 213**	**172**
Diminution nette de la dette nette ministérielle	**(33 483)**	**(56 623)**	**(34 862)**
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	**50 770**	**50 770**	**85 632**
(Excédent net ministériel) dette nette ministérielle - fin de l'exercice	**17 287**	**(5 853)**	**50 770**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	759 753	676 730
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(64 637)	(66 012)
Transferts en provenance/à destination d'autres ministères (note 15)	1 053	(3 582)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(126)	(1 435)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14)	(46 498)	(40 710)
Réduction de valeur des placements en actions	(129)	(128)
Autres ajustements aux immobilisations corporelles	(52)	540
Variations de l'état consolidé de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs et avances	4 110	2 915
(Diminution) augmentation des stocks destinés à la revente	(418)	1 069
Augmentation des charges payées d'avance	1 213	172
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	272	(654)
(Augmentation) diminution des créditeurs et charges à payer	(64 755)	34 506
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	3 413	3 583
Diminution des avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548
Diminution des revenus reportés	3 709	575
Diminution des avantages sociaux futurs	1 091	2 767
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**600 547**	**612 884**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	46 812	45 089
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	(173)	(695)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**46 639**	**44 394**
Activités d'investissement		
Revenu des investissements du fonds de dotation	196	208
Prix donnés du fonds de dotation	(108)	(115)
Augmentation de l'encaisse et des placements détenus par TCFH	89	434
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	**177**	**527**
Activités de financement		
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	71	67
Encaisse utilisée pour les activités de financement	**71**	**67**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**647 434**	**657 872**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches (Loi sur le CNRC)* et est un établissement public conformément à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La mission du CNRC est de collaborer avec les clients et les partenaires afin de mener des recherches stratégiques, offrir des services scientifiques et techniques pour la mise au point et le déploiement de solutions qui répondent aux besoins actuels et futurs des entreprises et de la société canadienne.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le CNRC fait rapport en fonction des programmes d'activités suivants :

- Technologies de fabrication : effectue de la recherche et du développement multidisciplinaires en consultation avec l'industrie, les universités, les ministères fédéraux et les autres acteurs clés du secteur de l'innovation pour rehausser ainsi la compétitivité mondiale de l'industrie canadienne en conférant au savoir et à l'innovation une valeur économique réelle et en transférant des technologies aux entreprises pour qu'elles leur servent de solutions commerciales.
- Technologies de l'information et des communications (TIC) et technologies émergentes : mobilise, collabore et unit les principaux acteurs des milieux universitaires, de l'administration publique et du secteur privé et permet la création de partenariats de recherche majeurs visant l'élaboration de solutions de recherche intégrées dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et des technologies en émergence.
- Aide à la recherche industrielle (PARI) : propose un éventail de services-conseils techniques et commerciaux ainsi qu'une aide financière aux petites et moyennes entreprises canadiennes engagées dans des activités de recherche et de développement visant la commercialisation d'innovations technologiques afin d'augmenter leur capacité et compétence d'innover, de commercialiser et de générer des activités économiques significatives pour l'Industrie canadienne.
- Technologies de la santé et des sciences de la vie : mobilise et unit les principaux acteurs des milieux universitaires, de l'administration publique et du secteur privé, et les incite à s'associer pour exécuter conjointement des recherches susceptibles de mener à la découverte de solutions intégrées à des problèmes complexes dans le secteur de la santé et des sciences de la vie.
- Énergie et technologies environnementales : en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, des universités et des entreprises, vise à mettre en commun suffisamment de connaissances et de savoir-faire pour que la recherche ait une incidence dans des domaines d'une importance cruciale pour le Canada en matière d'environnement et d'énergie renouvelable.
- Infrastructure nationale en science et en technologie : gère les installations scientifiques et techniques nationales et l'infrastructure primordiale à la recherche, le développement et l'innovation par les milieux canadiens de la science et de la technologie.
- Information scientifique, technique et médicale : assure le fonctionnement et le maintien de la Bibliothèque scientifique nationale, et plus particulièrement le maintien de la collection nationale d'information scientifique, technique et médicale afin de faciliter la découverte de connaissances, la recherche interdisciplinaire, l'innovation et la commercialisation.
- Services internes : groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de l'organisation. Ils comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CNRC est financé principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CNRC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état consolidé des résultats correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013*, qui ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

b) Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent à la fois le CNRC et sa part des comptes de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH). La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat avec le gouvernement en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que ses résultats soient consolidés par intégration proportionnelle dans ceux du CNRC. Tous les soldes inter-organisationnels et opérations inter-sociétés sont éliminés dans le cadre du processus de consolidation. Le TCFH a des états financiers audités au 31 décembre 2012 qui ont été proportionnellement consolidés avec les états financiers du CNRC au 31 mars 2013.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CNRC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CNRC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CNRC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire en fin d'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CNRC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

e) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent comme suit :

- Services de recherche et services techniques : les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, en utilisant le pourcentage d'avancement des travaux.
- Propriété intellectuelle, redevances et frais : les revenus sont comptabilisés sur la durée de vie de la licence.
- Vente de biens et de produits d'information : les revenus sont comptabilisés lorsque les biens ou produits d'information sont livrés au client.
- Location : les revenus sont comptabilisés sur la durée du bail ou de l'utilisation de la propriété.
- Subventions et contributions : les revenus sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les fonds qui ont été reçus, pour lesquels le CNRC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future, sont comptabilisés comme revenus reportés.

Les recettes sont déposées au Trésor. En vertu de la *Loi sur le CNRC*, le CNRC peut utiliser les recettes tirées de ses activités dans l'exercice en cours ou dans les années subséquentes.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CNRC. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du CNRC.

f) Charges

- Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits, en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques, les indemnités des accidentés de travail ainsi que les services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données et du réseau ainsi que l'unité de soutien à l'unité des services de courriels de centres de données et du réseau sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CNRC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CNRC découlant du régime. La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Avantages incitatifs relatifs à des baux

Les avantages incitatifs relatifs à des baux représentent des incitatifs reçus par le CNRC afin de conclure des ententes de location pour des propriétés louées à un coût nominal d'un dollar. Les avantages incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations corporelles amortissables correspondantes.

i) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

k) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le CNRC est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du CNRC d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

l) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programme à une date ultérieure ainsi que des stocks destinés à la revente. Les stocks destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du coût, selon la méthode du coût moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la consommation sont comptabilisés au coût en utilisant la méthode du coût moyen.

m) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés publiques et fermées. Les placements en actions du CNRC sont généralement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le CNRC fournit de l'aide financière à des conditions supérieures à celles du marché aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires). Si l'on ne peut déterminer la valeur des opérations non monétaires, les placements en actions sont initialement enregistrés à une valeur nominale. Autrement, ils sont initialement enregistrés à la juste valeur qui est fondée sur les prix du marché. Si la juste valeur des placements en actions devient inférieure à la valeur comptable et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur.

n) Placements de fonds de dotation

Les dotations sont des dons assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence au CNRC. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations ainsi que dans des instruments financiers dont le risque est faible et sont comptabilisés au coût amorti. L'escompte ou la prime déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation.

o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères ainsi que les actifs et passifs de TCFA sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de transactions en devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets liés à la vente de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les revenus. Les gains et les pertes nets liés à l'achat de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les charges. Les obligations contractuelles peuvent contenir des montants en devises étrangères qui sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur au 31 mars 2013. Les revenus et dépenses du TCFH sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de l'exercice financier.

p) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 5 000 $ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations corporelles sont enregistrés à la juste valeur, et ce, à la date de l'apport. Le CNRC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont inscrits au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles à la date d'entrée en vigueur du bail ou de la juste valeur. Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente et aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens lorsque l'immobilisation corporelle est déterminée comme étant destiné à la vente.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Terrains	Sans objet
Bâtiments et installations	25 ans
Travaux et infrastructure	25 - 40 ans
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	7 ans
Aéronefs	15 - 30 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Selon la catégorie d'immobilisations corporelles

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie appropriée dans l'exercice au cours duquel elles sont mises en service et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Lorsque le CNRC conclut des baux pour des terrains à une valeur nominale, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et est enregistrée à la juste valeur. Si l'on ne peut déterminer raisonnablement la juste valeur, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles consolidées de la Société du TCFH sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles allant de 4 à 50 ans.

q) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des passifs sont constatés à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, au moment où ils sont engagés, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des immobilisations en question. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur, déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation, et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'immobilisation concernée. Au cours des exercices subséquents, le passif est rajusté pour tenir compte de la désactualisation et de toutes modifications du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti de la même façon que l'immobilisation connexe, et la charge de désactualisation est prise en compte dans les résultats de fonctionnement.

r) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation de ces états financiers consolidés, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le pourcentage d'achèvement sur les revenus provenant des ventes de services, le passif éventuel, les passifs pour sites contaminés, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le passif au titre des indemnités de départ, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des opérations non monétaires liées aux immobilisations corporelles louées ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CNRC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, courant ou ultérieur. Par conséquent, le CNRC affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)	2013	2012
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	750 753	670 730
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	155 272	170 913
Amortissement des immobilisations corporelles	(64 637)	(66 012)
Ententes financières avec d'autres ministères et organismes	(51 148)	(62 595)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14)	(46 498)	(40 710)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	4 909	3 680
Augmentation des salaires à payer	(4 871)	(9 179)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	3 413	2 811
Diminution des avantages sociaux futurs	1 091	1 339
Autres	(592)	430
Coûts des biens vendus	(654)	(2 495)
Diminution (augmentation) des passifs environnementaux	298	(600)
Diminution des charges à payer non imputées aux autorisations	175	415
(Diminution) augmentation des stocks	(173)	32
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(126)	(1 435)
Charge de mauvaises créances	(14)	2
Charges portées aux comptes à des fins déterminées	-	(22 533)
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(3 655)	(25 937)
Ajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et ajouts aux actifs en construction	46 620	44 550
Augmentation des charges payées d'avance	1 213	172
Achats de stocks	660	2 878
Charge de remise en état des sites contaminés réduisant le passif	142	43
Diminution de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	71	67
Total des éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais en ayant une incidence sur les autorisations	48 706	47 710
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**804 804**	**698 503**

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2013	2012
Autorisations fournies :		
Crédit 60 – Dépenses de fonctionnement	411 933	405 687
Crédit 65 – Dépenses en capital	42 309	42 265
Crédit 70 – Subventions et contributions	260 488	195 275
Montants législatifs :		
Revenus selon l'article 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches*	168 036	146 959
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	58 812	59 766
Produits d'aliénation de biens excédentaires de l'État	534	954
Frais d'agences de recouvrement	8	10
Perte sur opérations de change	-	3
Moins :		
Recettes disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(142 539)	(98 726)
Autorisations périmées :		
Affectations bloquées - Fonctionnement	(5 091)	(1 480)
Affectations bloquées - Capital	(76)	(6 942)
Autorisations non dépensées - Subventions et contributions	(7 226)	(17 275)
Autorisations non dépensées - Fonctionnement	(381)	-
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**904 864**	**696 501**

6. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des créditeurs et des charges à payer du CNRC :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Créditeurs - parties externes	127 589	74 275
Créditeurs - autres ministères et organismes (note 14)	16 844	12 436
Salaires et avantages sociaux à payer	21 450	16 588
Retenues de garantie	1 055	749
Passifs pour sites contaminés	197	637
Taxes de vente à payer	384	919
Créditeurs - TCFH	72	116
Créditeurs et charges à payer bruts	**167 860**	**104 920**
Créditeurs et charges à payer détenus pour le compte du gouvernement (note 14)	-	(2 115)
Total des créditeurs et des charges à payer nets	**167 860**	**102 805**

Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. Des mesures d'économies additionnelles ont aussi été mises en place par le CNRC. En conséquence, le CNRC a comptabilisé au 31 mars 2013 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi de 1 578 000 $ (5 239 000 $ en 2012) dans ses salaires et avantages sociaux à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Solde d'ouverture	15 151	15 659
Fonds reçus	31 213	31 095
Revenus constatés	(34 957)	(31 603)
Solde de clôture	11 407	15 151
Revenus reportés – TCPH	91	56
Total des revenus reportés	11 498	15 207

6. Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées

Le CNRC a conclu un contrat de location-acquisition d'équipement d'examen mécanique d'une valeur de 336 000 $ dont l'amortissement cumulé s'élève à 89 600 $ au 31 mars 2013 (336 000 $ et 50 000 $ respectivement, au 31 mars 2012). L'obligation relève aux exercices à venir s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
2013		85
2014	85	85
Total des paiements minimaux futurs en vertu du contrat de location-acquisition	85	170
Moins: intérêts théoriques (6,11 %)	(6)	(14)
Solde de l'obligation au titre des immobilisations corporelles louées	79	156

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CNRC participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de 2 % par année de service donnant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CNRC versent des cotisations et contribuent au régime. Les charges s'élèvent à 40 583 757 $ au 31 mars 2013 (42 958 262 $ en 2012), soit environ 1,7 fois (1,8 fois en 2012) les cotisations des employés.

La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le CNRC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas financées à l'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Obligations au titre des prestations constituées, début de l'exercice	68 332	71 459
Transférés à d'autres ministères au 15 novembre 2011	–	(7 626)
Sous-total	68 332	63 833
Charge pour l'exercice	7 156	7 665
Prestations versées pendant l'exercice	(8 339)	(3 166)
Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**67 341**	**68 332**

5. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CNRC :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Débiteurs des parties externes	25 377	21 677
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 14)	4 018	5 172
Débiteurs – TCPH	75	114
Avances aux employés	1	32
	29 469	27 295
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(327)	(497)
	29 141	26 798
Contributions remboursables	-	6 900
Moins : provision pour irrécouvrabilité	-	(6 782)
Contributions remboursables nettes	-	118
Débiteurs bruts	**29 641**	**28 073**
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(75)	(2 414)
Débiteurs nets	**29 566**	**25 659**

6. Encaisse et placements

(en milliers de dollars)	2013	2012
Encaisse et placements détenus par TCPH	2 539	2 443
Placements en actions	215	346
Encaisse et placements	**2 754**	**2 789**

Les placements en actions comprennent des actions de trois sociétés publiques (trois en 2012) et une société fermée (une en 2012). Ces actions ont été obtenues pour des règlements de dettes ou par des opérations non monétaires. Le CNRC envisagera de se départir au moment opportun de placements en actions en tenant compte des intérêts, de la liquidité du marché et de la connaissance précise de l'entreprise concernée.

Le CNRC a enregistré une baisse de la valeur de ses placements en actions dans deux sociétés publiques pour un montant de 129 346 $ (127 668 $ en 2012).

La valeur comptable nette des placements en actions au 31 mars 2013 s'élevait à 214 617 $ (349 283 $ en 2012). La juste valeur des placements en actions dans des sociétés publiques s'élevait à 127 605 $ (149 685 $ en 2012). La valeur du marché des entreprises privées n'est pas déterminable.

10. Placements de fonds de dotation

Le compte a été créé en application de l'alinéa 5(1) (f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation sert à financer annuellement le prix H.L. Holmes. Ce prix offre aux étudiants de niveau postdoctoral la possibilité d'étudier dans des écoles supérieures ou des instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom.

(en milliers de dollars)	2013	2012
Encaisse et placements affectés, début de l'exercice	4 724	4 631
Revenu net de la dotation	196	208
Prix donnés	(108)	(115)
Encaisse et placements affectés, fin de l'exercice	**4 812**	**4 724**

Le portefeuille des placements de fonds de dotation a eu un rendement effectif moyen de 3,99 % (4,41 % en 2012) et un terme à échéance moyen de 3,92 années au 31 mars 2013 (4,48 années au 31 mars 2012). La juste valeur des placements de dotation au 31 mars 2013 était de 5 141 690 $ (5 036 346 $ en 2012).

11. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations corporelles	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2013	2012
Terrains	9 879	-	-	-	9 879	-	-	-	-	-	9 879	9 879
Bâtiments et installations	704 928	10 742	(423)	-	715 247	(428 489)	(22 359)	94	-	(450 754)	264 493	276 439
Travaux et infrastructure	24 926	965	726	-	26 617	(15 835)	(1 011)	-	-	(16 846)	9 771	9 091
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	525 771	10 319	15 724	(10 965)	540 849	(368 990)	(31 201)	(4 937)	10 286	(394 842)	146 007	156 781
Matériel informatique	51 479	830	583	(1 361)	51 511	(41 300)	(3 709)	(512)	1 373	(44 148)	7 363	10 179
Logiciels informatiques	18 398	654	626	17	19 695	(13 098)	(2 141)	(27)	9	(15 257)	4 438	5 300
Véhicules	3 051	316	-	(239)	3 128	(2 247)	(195)	-	233	(2 209)	919	804
Aéronefs	12 003	112	21	-	12 136	(10 487)	(37)	-	-	(10 524)	1 612	1 516
Améliorations locatives	17 416	38	-	(100)	17 352	(4 337)	(771)	-	99	(5 009)	12 343	13 079
Immobilisations en construction	21 334	22 647	(10 925)	(45)	33 011	-	-	-	-	-	33 011	21 334
Immobilisations corporelles louées	64 036	-	-	-	64 036	(18 263)	(2 581)	-	-	(20 844)	43 192	45 773
Immobilisations corporelles - TCFH	21 038	191	(62)	(106)	21 061	(15 735)	(632)	-	105	(16 262)	4 799	5 303
Total	1 474 259	46 812	6 250	(12 799)	1 514 522	(918 781)	(64 637)	(5 382)	12 105	(976 695)	537 827	555 478

(1) Les ajustements incluent les immobilisations en construction de 10 925 000 $ qui ont été transférées à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'immobilisation.

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu de la machinerie, du matériel et du mobilier de bureau ainsi que du matériel informatique ayant un coût de 6 298 207 $ dont l'amortissement cumulé s'élève à 5 360 057 $ (valeur comptable nette de 938 150 $) venant de divers ministères. Le CNRC a aussi transféré de la machinerie, du matériel et du mobilier de bureau ayant un coût de 597 858 $ dont l'amortissement accumulé s'élève à 184 339 $ (valeur comptable de 413 519 $) à un autre ministère.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 est de 64 637 390 $ (66 012 243 $ en 2012).

Au 31 mars 2013, le CNRC détenait neuf baux pour des terrains (neuf en 2012) pour un coût annuel nominal. Dans ces cas, le CNRC possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur des terrains loués pour ces opérations non monétaires n'a pas pu être déterminée au début du contrat de location. Alors, ils sont comptabilisés à une valeur nominale.

Le 21 mars 1996, le CNRC a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western Ontario par laquelle la propriété louée a été fournie au CNRC pendant vingt-cinq années à un coût nominal d'un dollar. La propriété a été comptabilisée comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 10 000 000 $. L'amortissement annuel de 400 000 $ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié à la propriété louée.

Le 23 mai 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme d'un an avec des options de renouvellement sur dix occasions séquentielles, chacun des neuf premiers renouvellements étant d'une période de cinq ans, et le dixième étant d'une période de quatre ans. Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 44 400 000 $. L'amortissement annuel de 1 776 000 $ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 1er septembre 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme de dix-neuf mois avec des options de renouvellement pour sept périodes additionnelles de cinq ans, et une période additionnelle de trois ans et cinq mois (jusqu'au 31 août 2046). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 9 300 000 $. L'amortissement annuel de 372 000 $ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

12. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CNRC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le CNRC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les obligations contractuelles des paiements de transfert ainsi que les principales obligations contractuelles d'exploitation pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Paiements de transfert	170 933	62 145	5 729	-	-	238 807
Contrats d'exploitation	23 137	7 183	670	266	52	31 308
Total	**194 070**	**69 328**	**6 399**	**266**	**52**	**270 115**

Les obligations contractuelles liées aux paiements de transfert à TCFH, telles que présentées à la note 14c, ont été exclues des obligations contractuelles.

13. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe trois catégories de passif éventuel :

a) Sites contaminés

Des éléments de passif sont comptabilisés afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le CNRC est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Pour 2013, le CNRC a identifié quatre sites (quatre sites en 2012) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 197 000 $ (636 995 $ en 2012) a été constaté dans les créditeurs et charges à payer. L'estimation a été préparée en utilisant les taux du marché courant et est basée sur les résultats des tests préliminaires effectués par le CNRC sur les sites présumés. Les efforts continus déployés par le CNRC pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels pour des sites nouvellement relevés ou pour des modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le CNRC durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du CNRC dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour trois réclamations étaient toujours en instance au 31 mars 2013 (trois en 2012). Le CNRC a une réclamation qui était reliée à des frais susceptibles de devenir un passif dont le montant est déterminable (nul en 2012), aucune réclamation qui était reliée à des frais susceptibles de devenir un passif dont le montant est indéterminable (une en 2012) et deux réclamations qui ne sont pas susceptibles de devenir un passif (deux en 2012). Le CNRC a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.

c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au 31 mars 2013, le CNRC a constaté une obligation de mise hors service des immobilisations de 273 000 $ (265 000 $ en 2012) dans les états financiers consolidés en raison de ses obligations légales de mettre hors service des systèmes d'entreposage de produits pétroliers et de produits pétroliers dérivés. Les flux de trésorerie futurs prévus sans actualisation qui sont requis pour établir l'obligation de la mise hors service des immobilisations sont estimés à 435 000 $ (443 000 $ en 2012). Le passif lié aux flux de trésorerie futurs prévus, tel que reflété dans les états financiers consolidés, a été actualisé au moyen d'un taux moyen pondéré de 3,38 % (3,81 % en 2012) qui est basé sur les Obligations de référence du gouvernement du Canada. Cette obligation sera réglée au courant de la vie utile des immobilisations corporelles d'exploitation. Le tableau suivant présente un sommaire des changements dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

(en milliers de dollars)	**2013**	**2012**
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, début de l'exercice	265	253
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	8	12
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, fin de l'exercice	**273**	**265**

Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, tel que le coût associé au nettoyage et à la disposition de l'amiante et les autres substances désignées présentes dans les bâtiments et installations du CNRC n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés étant donné qu'elles sont assujetties à plusieurs incertitudes. Le CNRC encourt généralement les coûts de nettoyage et de disposition de substances réglementées lors des rénovations majeures. Par conséquent, le moment et l'étendue de ces rénovations, tout comme les justes valeurs connexes, ne peuvent être raisonnablement estimés. Des changements relatifs à ces hypothèses et incertitudes pourraient influencer de façon significative les actifs et les passifs du CNRC ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation associées aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui en résulteraient.

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CNRC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CNRC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes du gouvernement. Ces services fournis gratuitement ont été constatés comme suit à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC :

(en milliers de dollars)	**2013**	**2012**
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Conseil du Trésor	29 317	30 267
Services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données et du réseau ainsi que l'unité de soutien à l'unité des services de courriels de centres de données et du réseau fournis par Services partagés Canada	16 146	8 667
Services de vérification des états financiers consolidés du CNRC fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	-	850
Services juridiques fournis par Justice Canada	600	483
Indemnités d'accidents du travail fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada	259	273
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	176	170
Total	**46 498**	**40 710**

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC.

Les activités liées à l'unité des services de courriels, de centres de données et du réseau ainsi que l'unité de soutien à l'unité de services de courriels de centres de données et du réseau ont été transférées le 15 novembre 2011 à Services partagés Canada. Les services fournis après la date de transfert ont été constatés comme services fournis gratuitement.

b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	4 516	5 172
Sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	16 844	10 321
Charges - autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	67 352	75 995
Revenus - autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	54 297	64 537

Les charges et revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

c) Société du Télescope Canada-France-Hawaii

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Le CNRC est un membre fondateur de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État d'Hawaii pour concevoir, construire et exploiter un grand télescope optique près du sommet de Mauna Kea, à Hawaii, États-Unis, avec des laboratoires, des équipements et des installations connexes. La Société a été créée en 1974 par une entente tripartite entre le CNRC, le Centre National de la Recherche Scientifique de la France, et l'Université d'Hawaii. Le CNRC verse des cotisations annuelles pour financer 42,5 % des coûts des opérations du télescope et ne reçoit aucun avantage direct en échange. Toutefois, en raison de la contribution du CNRC, le Canada bénéficie d'un accès à des heures d'utilisation du télescope à des fins d'observation pour les astronomes canadiens. En tant que membre fondateur, le CNRC peut nommer quatre des dix administrateurs siégeant au conseil d'administration. La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats du TCFH sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. En 2012-13 le CNRC a versé 3,1 millions de dollars pour le TCFH (3,5 millions de dollars en 2011-12). Ces contributions sont éliminées à la consolidation. L'information financière condensée du TCFH pour la période se terminant le 31 décembre est comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Total de l'actif	17 980	19 047
Total du passif	1 598	1 566
Total de l'actif net non affecté	16 382	17 481
Revenus totaux	8 569	8 576
Charges totales	9 495	9 619
Résultats nets des activités	(926)	(1 043)

Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TCFH sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 12) et sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
TCFH	3 261	3 342	3 426	2 503	-	12 532

15. Transferts en provenance/ à destination d'autres ministères

En 2012-13, les créditeurs reliés à Services partagés Canada pour un total de 1 053 000 $ ont été réglés par le CNRC. De plus, le CNRC a reçu de la machinerie, du matériel et du mobilier de bureau ainsi que du matériel informatique venant de divers ministères. Le CNRC a aussi transféré à un autre ministère de la machinerie, du matériel et du mobilier de bureau. Les transactions sont résumées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Transferts nets d'immobilisations corporelles	(525)	1 518
Règlements de créditeurs pour Services partagés Canada	1 053	-
Transfert de créditeurs et charges à payer	-	(3 582)
Total	**528**	**(2 064)**

16. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes (AAP) du CNRC. Le CNRC alloue les transactions par AAP conformément aux principes de gérance en fonction du portefeuille, de la direction ou du PARI (PDP) qui est responsable de la gestion de la ressource.

La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges et les revenus pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Technologies de fabrication	TIC et technologies émergentes	Aide à la recherche industrielle	Technologies en santé et en sciences de la vie	Énergie et technologies environnementales	Infrastructure nationale en science et en technologie	Information scientifique, technique et médicale	Services internes	**2013 Total**	**2012 Total**
Paiements de transfert										
Subventions et contributions	-	-	195 120	-	-	52 144	-	398	247 662	143 607
Total des paiements de transfert	-	-	195 120	-	-	52 144	-	398	247 662	143 607
Charges de fonctionnement										
Salaires et avantages sociaux des employés	101 068	42 089	44 907	65 425	30 859	34 475	10 033	99 693	428 547	455 491
Services publics, fournitures et approvisionnements	10 018	6 851	323	8 335	2 284	4 172	9 275	30 604	71 862	78 081
Amortissement des immobilisations corporelles	11 657	7 576	49	8 532	4 215	3 753	390	28 465	64 637	66 013
Services professionnels et spéciaux	6 365	6 893	3 777	2 410	2 188	3 837	1 130	24 448	51 048	41 680
Réparations et entretien	2 544	1 189	242	1 702	441	451	79	8 127	14 865	17 426
Paiements en replacement d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	14 485	14 485	15 062
Transport et communication	3 329	1 007	2 332	1 043	924	2 292	215	1 768	12 910	18 628
Locations	351	435	1 462	52	81	27	-	2 005	4 413	4 574
Information	105	21	88	72	11	44	3	1 332	1 756	1 976
Prix	14	77	1	12	4	12	2	1 496	1 618	2 295
Coûts des biens vendus	237	-	-	-	-	411	-	6	654	2 406
Autres	(24)	(55)	(13)	101	18	222	(14)	133	428	155
Perte nette sur aliénation d'immobilisations corporelles	147	40	-	(7)	-	9	-	(63)	126	1 435
Mauvaises créances	-	-	-	-	-	-	-	14	14	(163)
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 092)
Total des charges de fonctionnement	135 889	66 123	53 168	87 827	41 025	49 705	21 113	212 513	667 363	704 036
Total des charges	135 889	66 123	248 288	87 827	41 025	101 849	21 113	212 911	915 025	847 643
Revenus										
Services de recherche	19 486	5 980	526	15 766	6 026	2 495	-	160	50 441	42 284
Services techniques	45 283	4 806	-	2 602	13 163	4 615	4 487	4 574	79 530	104 429
Propriété intellectuelle, redevances et frais	22	(320)	-	(543)	(65)	(27)	-	9 388	8 455	8 572
Vente de biens et de produits d'information	3 169	-	-	-	(4)	1 223	-	34	4 422	5 171
Location	422	(40)	-	12	-	-	-	5 821	6 215	4 987
Subventions et contributions	-	38	-	-	-	-	-	2 846	2 884	2 134
Avantages incitatifs relatifs à des baux	-	-	-	-	-	-	-	2 548	2 548	2 548
Autres	(2)	(33)	(9)	90	-	367	(46)	293	649	2 243
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	128	128	(1 455)
Total des revenus	68 380	10 431	519	17 896	19 120	8 693	4 441	25 792	155 272	170 913
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**67 509**	**55 692**	**247 769**	**69 931**	**21 905**	**93 156**	**16 672**	**187 119**	**759 753**	**676 730**

17. Instruments financiers

Les instruments financiers du CNRC se composent de débiteurs et avances, de placements ainsi que de créditeurs et charges à payer. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le CNRC n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire dans les présents états financiers consolidés, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

18. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (non vérifiée)

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013

1. Introduction

Le présent document présente de l'information sommaire sur les mesures prises par le CNRC pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne et les résultats d'évaluation et les plan d'actions connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs du CNRC, son mandat et ses activités de programme se trouvent dans le *Rapport ministériel sur le rendement* et dans le *Rapport sur les plans et priorités.*

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le CNRC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition des comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne ministériel approuvé par l'administrateur général, est en place qui comprend:

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités de la haute direction dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- un code de valeurs et d'éthique;
- des activités de communication courantes et de formation sur les exigences législatives, les politiques et les procédures de saine gestion financière et de contrôle; et
- des moyens de surveillance et des mises à jour régulières, au moins deux fois par année, sur la gestion du contrôle interne en plus de rapports sur les résultats d'évaluation et du plan d'action à l'intention de l'administrateur général et de la haute direction du CNRC et du Comité ministériel de vérification (CMV).

Le CMV prodigue des conseils à l'administrateur général sur la pertinence et le fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, le contrôle et la gouvernance du CNRC.

2.2 Ententes de services pertinentes par rapport aux états financiers

Le CNRC a recours à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers des façons suivantes:

Ententes courantes:

- le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (TPSGC) exerce une gestion centrale du versement des salaires et de l'acquisition de biens et services en fonction des pouvoirs délégués par le ministère, ainsi que de l'offre de certains locaux;

- le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit au CNRC les renseignements nécessaires pour calculer les charges à payer et les provisions, par exemple, la charge accumulée liée aux indemnités de départ;
- le ministère de la Justice fournit les services juridiques au CNRC; et
- Services partagés Canada (SPC) fournit des services d'infrastructure au CNRC dans les domaines des centres de données et des services de réseau. La portée et les responsabilités sont abordées dans l'accord interministériel entre la SPC et le CNRC.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle au cours de l'exercice 2012-2013

Les principales conclusions et les ajustements importants requis des activités d'évaluation de l'année en cours sont résumés ci-dessous.

3.1 Nouveaux contrôles clés ou contrôles modifiés de façon importante

Dans l'année en cours, le CNRC a effectué une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles clés de sa nouvelle application de délégation d'autorité (ADA). Aucun ajustement important n'a été requis pour les nouveaux contrôles clés de l'ADA.

À compter du 1er avril 2012, le CNRC a choisi de privilégier une approche-programme axée sur l'industrie, ce qui représente, pour l'organisation, une profonde réorientation. Cette réorientation a apporté, entre-autre, des changements importants au niveau des processus liés aux revenus. Le CNRC a donc limité son évaluation à l'efficacité de conception pour certains processus liés aux revenus pour l'exercice 2012-2013.

3.2 Programme de surveillance continue

Le CNRC a procédé à la réévaluation de ses contrôles au niveau de l'entité, de ses contrôles généraux de la technologie de l'information (TI) et de ses contrôles financiers relatifs aux processus de l'approvisionnement au paiement, des paiements de transfert, des immobilisations, des stocks et de la paie dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue.

Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai se sont déroulés comme voulu, mais le CNRC a pu déterminer les mesures correctives requises suivantes:

- similaire à l'évaluation de l'exercice précédent, certaines procédures de vérification établies en vertu de l'article 34 n'ont pas été appliquées de façon uniforme pour les paiements de transfert. Les procédures de fonctionnement pour les accords de contribution ont été clarifiées et ont été communiquées aux intervenants au cours de l'année;
- similaire à l'évaluation de l'exercice précédent, des possibilités d'amélioration à l'égard de certains contrôles financiers clés pour les processus d'immobilisations ont été identifiées. Un plan d'action de la direction a été élaboré par le responsable du processus en réponse aux recommandations;

- certains problèmes de contrôle ont été trouvés dans les processus des stocks destinés à la consommation relatif à la séparation des tâches, l'engagement des dépenses et l'approbation des ajustements / radiations. Un plan d'action de la direction a été élaboré par le responsable du processus en réponse aux recommandations; et

- des problèmes de contrôle importants ont été relevés dans le secteur de la paie par rapport à la séparation des tâches. Un plan d'action de la direction a été élaboré par le responsable du processus en réponse aux recommandations.

Progrès des ajustements recensés dans les évaluations des années antérieures

Le CNRC a accompli ou prévoit les travaux suivants pour aborder les ajustements recensés dans les évaluations des années antérieures:

- *petite caisse*: Toutes les avances de petite caisse ont été éliminées au CNRC en 2012-2013 (terminé);

- *immobilisations*: Un examen des rôles et responsabilités pour les besoins de suivi des immobilisations a été effectué. Le CNRC a centralisé la plupart des processus afin d'assurer des contrôles adéquats (en cours);

- *paie* : Application de mesures correctives visant à combler les lacunes entre le CNRC et le cadre d'administration de la paie du gouvernement du Canada (reporté à des années ultérieures en raison du faible niveau de risque);

- *revenus*: Le cadre de contrôle des revenus a été rationalisé, renforcé et normalisé. Un plan de surveillance continue des dossiers liés aux revenus a été établi (terminé);

- *contrôles généraux de TI*: Contrôle de l'accès aux programmes et données TI, aux changements apportés aux programmes TI, à la sauvegarde et la récupération des données, ainsi que l'amélioration de la piste de vérification en lien avec les divers contrôles relatifs aux TI (terminé);

- *données principales*: Renforcement et normalisation des processus et procédures de tenue des dossiers centraux sur les fournisseurs et les clients (en cours); et

- nouvelle ADA a éliminé la plupart des rôles conflictuels non identifiés dans le système financier (en cours).

4. Plan d'action du CNRC

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2012-2013

Le CNRC a continué de mener ses activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice antérieur de la façon suivante :

Plan cyclique de surveillance continue pour l'année en cours	État
Contrôles au niveau de l'entité, contrôles généraux de TI, l'approvisionnement au paiement	Exécuté tel que prévu et aucune mesure corrective nécessaire
Paiements de transfert, immobilisations, stocks, paie	Exécuté tel que prévu. Des mesures correctives ont été communiquées aux responsables des processus et certaines mesures correctives sont complétées et certaines sont en cours
Revenus, débiteurs et recettes	Exécuté la réévaluation de l'efficacité de la conception de certains processus. L'évaluation de l'efficacité du fonctionnement de certains processus a été reportée en raison des changements importants dans la conception de certains processus

En 2013-2015, en plus des progrès accomplis relativement à la surveillance continue, le CNRC a :

- évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement de la nouvelle ACA.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années suivantes

Le plan cyclique de surveillance continue du CNRC au cours des trois prochaines années, selon la validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les ajustements connexes au plan de surveillance continue au besoin, est indiqué dans le tableau suivant :

Plan cyclique de surveillance continue des contrôles internes en matière de rapports financiers				
Secteurs de contrôle clés	Fréquence	Cycle des tests d'efficacité opérationnelle		
		2013-2014	2014-2015	2015-2016
Contrôles au niveau de l'entité	Tous les 2 ans		√	
Contrôles généraux de TI gérés par le CNRC	Tous les 2 ans		√	

Plan cyclique de surveillance continue des contrôles internes en matière de rapports financiers				
Secteurs de contrôle clés	Fréquence	Cycle des tests d'efficacité opérationnelle		
		2013-2014	2014-2015	2015-2016
Approvisionnement au paiement	Annuellement	√	√	√
Paiements de transfert	Annuellement	√	√	√
Immobilisations	Annuellement	√	√	√
Stocks	Tous les 3 ans			√
Paie	Tous les 2 ans	√		√
Revenus, débiteurs et recettes	Annuellement	√	√	√
Clôture financière	Tous les 3 ans			√
Données principales – fournisseurs / clients	Tous les 3 ans	√		

Outre le travail de surveillance continue effectué en fonction du plan cyclique, le CNRC planifie revoir les mesures correctives exécutées en 2013-2014 dans tous les domaines dans lesquels des problèmes ont été notés à la section 3. Le CNRC prévoit également continuer à prendre des mesures correctives en ce qui concerne les ajustements à apporter qui ont été recensés dans le cadre de ses évaluations. Par ailleurs, lors de l'introduction de nouveaux programmes ou de l'apport de changements importants à des processus de contrôle interne, le CNRC établira, répertoriera et vérifiera les contrôles clés de façon proactive, en fonction des risques connexes, qui feront partie du plan d'évaluation sur lequel sera fondé le programme de surveillance.